

## Avis du Conseil consultatif Genre et Développement sur les liens entre les violences basées sur le genre et le climat

### Résumé

Partant de la conviction qu'une attention politique accrue doit être accordée au lien entre violences sexuelles et fondées sur le genre et le climat, le Conseil consultatif propose des recommandations. Ces recommandations sont destinées à la fois à inspirer la **prise de position belge au niveau international** et à renforcer la **mise en œuvre des mesures politiques au niveau national**.

Le CCGD appelle à **reconnaître les liens** entre les défis climatiques et les violences basées sur le genre dans **les politiques**, à **favoriser la participation**, à **apporter un soutien politique et financier**, à **investir dans la prévention et la protection** et la **poursuite des auteurs**, et à collecter des **données**.

### 1. Introduction

1. Les liens qui unissent les violences basées sur le genre (VBG) et le climat ont été explicités à l'occasion du séminaire du Conseil consultatif Genre et Développement (CCGD) du 30 mai 2022<sup>1</sup>, organisé dans la foulée de la 66<sup>e</sup> séance de la Commission de la condition de la femme de Nations Unies (CSW66), dont le thème prioritaire était *Réalisation de l'égalité des sexes et autonomisation de toutes les femmes et filles dans le contexte des politiques et programmes dans les domaines des changements climatiques et de la réduction des risques environnementaux et de catastrophe*<sup>2</sup>. Le sixième rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), pionnier en la matière, et en particulier au sein du chapitre 18, l'encadré consacré au *Gender, Climate Justice and Transformative Pathways*, reconnaît, lui aussi, une série de connexions entre crise climatique, politique climatique et violence basée sur le genre et sexuelle<sup>3</sup>. Dans la mesure où le CCGD est persuadé que le lien entre les deux thèmes requiert une attention accrue, nous formulons les recommandations politiques suivantes<sup>4</sup>.
2. Nous souhaitons en outre informer les décideurs politiques et les acteurs belges et leur faire prendre conscience des liens qui unissent le genre et le climat, dans la perspective des discussions

<sup>1</sup> Vous trouverez les orateurs et les experts ayant contribué au séminaire ici : *Climat et violences sexistes et sexuelles - pourquoi et comment les associer dans les politiques ?* [Événements | argo-ccgd](#)

<sup>2</sup> Dans ses conclusions, la CSW66 reconnaît que la violence sexuelle et liée au genre s'aggrave dans le contexte du changement climatique. Agreed Conclusion [CSW66 N2230359.pdf \(un.org\)](#)

<sup>3</sup> Le rapport déclare notamment que l'incertitude de l'approvisionnement en eau et l'absence d'infrastructures d'eau, d'installations sanitaires et d'hygiène (WASH), les catastrophes consécutives au changement climatique et les situations de stress consécutives aux catastrophes ou les mesures d'économie fiscale causent une réduction des services publics, un accroissement des soins et du travail social impayés et des VBG, voir AR6, Chapitre 18 [Cross-Chapter Box GENDER | Gender, Climate Justice and Transformative Pathways](#), pp.2700-2705.

<sup>4</sup> Le CCGD a déjà approuvé un avis sur le climat et le genre dans le cadre du suivi de la CSW66. [Avis du Conseil consultatif Genre et Développement relatif au thème prioritaire de la 66<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies.](#)

organisées en Belgique au sujet de la révision du Plan national Energie-Climat (PNEC), de la mise en œuvre par la Belgique et d'une contribution future à la Contribution européenne déterminée au niveau national (CDN) et de la position de la Belgique au niveau de l'UE durant la 27<sup>e</sup> Conférence des parties sur le changement climatique (COP27), plus particulièrement en ce qui concerne les discussions sur la révision du Plan d'action sur le genre (GAP), le gendermainstreaming dans le Bilan mondial (Global Stocktake - GST) et le financement international du climat.<sup>5</sup>

## 2. Contexte

1. La **crise climatique fait augmenter les violences sexuelles et liées au genre (violences sexuelles et sexistes - VSS)**. Les filles et les femmes sont souvent placées dans des situations vulnérables et dangereuses à la suite de problèmes environnementaux et de catastrophes naturelles. Ainsi, selon une analyse de l'UNICEF, dans les régions d'Éthiopie les plus lourdement touchées par la sécheresse, le nombre de mariages d'enfants pratiqués en moyenne en un an a plus que doublé<sup>6</sup>.
2. De plus, la **crise du Covid-19** a clairement eu un **impact sur les VBG**. Un récent rapport d'ONU-Femmes constate une augmentation de l'insécurité. Avant la crise, 1 femme sur 3 était confrontée à de la violence, alors que dans l'enquête, 2 femmes sur 3 ont indiqué être confrontées à de la violence<sup>7</sup>.
3. **Les structures patriarcales, le racisme et/ou d'autres pratiques néfastes**, notamment l'exploitation par des multinationales et les pratiques à titre (purement) lucratif, comme dans l'industrie minière en Colombie et dans la région du Kivu en RDC, renforcent ces inégalités et les VSS. Il suffit de penser par exemple à l'expropriation des terres et au déplacement des Congolais par des multinationales qui favorisent les mariages des enfants et les violences sexuelles. Dans le Manifesto por la Vida, rédigé en 2011 par *Women and Mining Encounter (Amérique latine)*, les femmes d'Amérique latine dénoncent l'avènement des économies extractives, qui vont de pair avec une augmentation de la demande de services sexuels, de l'alcoolisme masculin et de la violence intrafamiliale, ainsi que de l'incidence des sources d'eau contaminées sur leur santé et celle de leurs enfants<sup>8</sup>.
4. La **politique de lutte contre le changement climatique opère au sein de ces structures oppressives, ce qui peut les renforcer involontairement**<sup>9</sup>. Le cadre politique de l'Union européenne en faveur des énergies renouvelables permet toujours, et dans certains cas, encourage, l'extraction de ressources naturelles dans les pays du Sud. Ceci, en dépit du manque d'infrastructures juridiques et physiques pour réagir aux VSS dans certains de ces pays. Sachant que ce secteur minier est étroitement lié à l'exploitation des ressources naturelles nécessaires à la

---

<sup>5</sup> Notamment Climate Finance Delivery Plan, New Collective Quantified Goal et Climate Finance Reporting.

<sup>6</sup> [Child marriage on the rise in Horn of Africa as drought crisis intensifies – UNICEF - Unicef UK](#)

<sup>7</sup> ONU-Femmes constate une augmentation de la problématique sur la base de questionnaires dans 13 pays, bien que l'organisation admette que les données sont insuffisantes pour mener une analyse approfondie. [COVID-19 et violences à l'égard des femmes : ce que nous disent les données | ONU-Femmes - Siège](#)

<sup>8</sup> Manifesto from Latin American Women and Mining Encounter, [https://www.indepaz.org.co/wp-content/uploads/2013/04/Mujer\\_y\\_Mineria.pdf](https://www.indepaz.org.co/wp-content/uploads/2013/04/Mujer_y_Mineria.pdf)

<sup>9</sup> Il existe par exemple des preuves que la monétisation de la nature par les marchés du carbone (monétarisation) peut déclencher des migrations et l'exploitation sexuelle. Ex. [Routledge Handbook of Gender and Environment - 1st Edition - Sherilyn](#) ; Inde, (Sundarbans, mangrove): Jan de Deken "Klimaatslaven" 2020 ; Afrique de l'Est Nairobi <https://www.polarproject.be/hoe-klimaatvluchtelingen-sekslaven-worden>



l'intimidation, les violences et les représailles ; et de la **lutte contre l'impunité** en veillant à ce que les violations ou les abus fassent l'objet d'une enquête rapide et impartiale et que les responsables soient tenus de rendre des comptes<sup>17</sup>.

8. Enfin, la plupart des études montrent une augmentation d'une ou de plusieurs formes de VSS durant ou après des événements externes, souvent en relation avec l'instabilité économique, l'insécurité alimentaire, le stress mental, l'infrastructure démantelée, la présence dans un environnement, où certaines normes et images de masculinité dominant, de traditions et d'inégalités aggravées entre hommes et femmes. Malheureusement, nous constatons toujours **une pénurie criante de données et d'études**<sup>18</sup>.

### 3. Recommandations

#### 3.1. Reconnaître, dans la politique, les liens entre défis climatiques et violences basées sur le genre.

1. Faire de la **lutte contre le dérèglement climatique aussi une lutte contre les VBG**. Mener en cela une politique de transformation climatique et établir des programmes, sur la base de modèles sexotransformateurs.
  - a. Appliquer une **double approche** de l'intégration transversale de la dimension genre, en plus des projets spécifiques.
  - b. Les **processus nationaux** revêtent une grande importance en la matière : le développement de plans nationaux d'adaptation et d'objectifs climatiques définis au niveau national doit être précédé d'un processus participatif dans lequel les acteurs non gouvernementaux et les organisations de défense des droits des femmes sont également impliqués, dans lequel des données scindées en fonction des sexes et des indicateurs de genre sont intégrées, avec une implication suffisante dans le suivi et l'évaluation des mécanismes de responsabilité et où les moyens financiers nécessaires sont prévus pour la mise en œuvre.
  - c. **Tirer les leçons des bonnes pratiques**<sup>19</sup>, par exemple en examinant les principes appliqués dans certaines contributions nationales (CDN) récentes, qui montrent la voie en adoptant « *une approche sensible au genre et basée sur les droits humains dans tous les calendriers, programmations et exécutions liés au CDN* », ou qui font en sorte que « *l'égalité des genres et l'équité* » soient ancrées dans la mise en œuvre<sup>20</sup>.
  - d. Poursuivre l'exécution du **Plan d'action national de lutte contre toutes les formes de VBG 2021-2025**.

---

<sup>17</sup> Agreed Conclusions CSW66; [N2230359.pdf \(un.org\)](#)

<sup>18</sup> [Extreme events and gender-based violence: a mixed-methods systematic review - ScienceDirect](#)

<sup>19</sup> Pour une égalité entre hommes et femmes et en matière de masculinité.

<sup>20</sup> WEDO 2020 : Gender Equality and Women's Empowerment in Updated and New Nationally Determined Contributions (NDCs) [https://wedo.org/wp-content/uploads/2020/12/GenderNDCs\\_FINAL\\_Dec2020.pdf](https://wedo.org/wp-content/uploads/2020/12/GenderNDCs_FINAL_Dec2020.pdf)

2. Continuer de soutenir les initiatives adoptées dans le cadre du **Forum génération égalité**<sup>21</sup> et en particulier la nouvelle coalition SDRS et justice climatique<sup>22</sup>.
3. Concrétiser, en accordant une attention particulière aux VBG, les **décisions convenues lors de la CSW66**, qui reconnaît le lien entre genre et climat.
4. Exécuter le **Plan d'action pour l'égalité des sexes (GAP)** de l'UNFCCC :
  - a. demander au secrétariat de l'UNFCCC qu'il élabore des **directives** au profit de l'exécution et des rapports du GAP pour la 58<sup>e</sup> session du *Subsidiary Bodies van de l'UNFCCC* (juin 2023)<sup>23</sup> ;
  - b. inclure des **activités, un contrôle et des rapports à ce sujet**, pour lutter contre : les violences climatiques et VBG, la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR), les soins et le travail domestique impayés, une transition juste et des formes alternatives de masculinités ;
  - c. lancer un appel au dépôt, par les Parties et les organisations pertinentes, de **bonnes pratiques et de leçons tirées des cadres de gouvernance** au niveau national et infranational qui associent avec succès le genre et le changement climatique, en ce compris ceux qui démontrent un lien entre VBG et changement climatique et la politique en la matière ;
  - d. accorder et augmenter le **financement tenant compte des questions de genre**, conformément aux exigences de l'Action coalition d'Action féministe pour la justice climatique du forum *Generation Equality*<sup>24</sup>, plus particulièrement pour l'exécution du GAP et les activités spécifiques axées sur l'impact et la politique en matière de liens entre les VBG et les conséquences du changement climatique ;
  - e. prendre note, avec une grande inquiétude, de l'encadré du chapitre 18 de l'AR6 consacré au *Gender, Climate Justice and Transformative Pathways*<sup>25</sup> du GIEC et **demander au GIEC** qu'il rédige un **rapport spécial** sur les liens entre genre et climat, tant dans le cadre de l'adaptation<sup>26</sup> que de l'atténuation<sup>27</sup>, en ce compris les liens spécifiques avec les VSS.
5. Assurer une **double approche du genre dans le bilan mondial (Global Stocktake)** durant la COP27 en demandant à tous les pays de répondre à l'ensemble des questions et d'émettre des rapports sensibles au genre, en ce compris des références aux VSS, et éviter que l'analyse sensible au genre soit uniquement traitée dans la section « cross-cutting ».

---

<sup>21</sup> [https://forum.generationequality.org/sites/default/files/2021-06/SRHR\\_FR.pdf](https://forum.generationequality.org/sites/default/files/2021-06/SRHR_FR.pdf),  
[https://forum.generationequality.org/sites/default/files/2021-09/FACJ\\_AC%20.pdf](https://forum.generationequality.org/sites/default/files/2021-09/FACJ_AC%20.pdf)

<sup>22</sup> <https://womensgenderclimate.org/map/srhr-and-climate-justice-coalition/>

<sup>23</sup> Ces directives peuvent notamment contenir la méthode de rapport sur divers liens entre le genre et le climat, y compris le signalement des violences liées au genre.

<sup>24</sup> « D'ici 2026, augmenter le pourcentage des flux financiers mondiaux au profit du financement climatique, public et privé, ciblant et investissant dans des solutions climatiques sans discrimination de genre, à savoir au niveau de la base et dans les campagnes, notamment par une augmentation à 88 % de la part du financement climatique bilatéral axé sur le genre ».

[https://forum.generationequality.org/sites/default/files/2021-09/FACJ\\_AC%20.pdf](https://forum.generationequality.org/sites/default/files/2021-09/FACJ_AC%20.pdf)

<sup>25</sup> [https://report.ipcc.ch/ar6wg2/pdf/IPCC\\_AR6\\_WGII\\_FinalDraft\\_Chapter18.pdf](https://report.ipcc.ch/ar6wg2/pdf/IPCC_AR6_WGII_FinalDraft_Chapter18.pdf)

<sup>26</sup> L'adaptation aux conséquences de la crise climatique, par exemple la sécheresse.

<sup>27</sup> Réaliser la transition vers une faible empreinte carbone pour limiter le réchauffement.

6. Lancer un appel aux pays pour qu'ils **ratifient et appliquent les différents instruments internationaux qui contribuent à la lutte contre les VBG**, notamment la Convention d'Istanbul<sup>28</sup>, et qu'ils réalisent les promesses du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>29</sup>, le Programme d'action de Pékin<sup>30</sup>, l'exécution de la résolution 1325 des Nations-Unies, l'agenda « Femmes, paix, sécurité »<sup>31</sup> et la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)<sup>32</sup>.
7. Au **niveau belge**, nous demandons que les VBG et le climat soient intégrés ensemble dans le PNEC<sup>33</sup>. Intégrer systématiquement la prévention et l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles dans toute leur diversité, notamment aussi les pratiques néfastes, dans le cadre des lignes de politique et des programmes relatifs au changement climatique, à l'environnement et à la prévention des catastrophes<sup>34</sup>.
8. Lors de l'élaboration des politiques climatiques, il est important de tenir compte de leurs conséquences socio-économiques et écologiques en d'autres endroits. Nous demandons à ce que la politique climatique soit cohérente au regard des objectifs de développement<sup>35</sup>, c'est pourquoi elle ne peut avoir recours à de <sup>36</sup> et elle doit tenir compte de la **demande potentielle en ressources**<sup>37</sup> qui va de pair avec les différents choix proposés.
9. Nous demandons que la Belgique plaide, dans le cadre des processus en matière de **devoir de diligence en cours au niveau belge et européen**, pour une législation ambitieuse qui oblige les entreprises à respecter les droits humains et les normes environnementales dans l'ensemble de leurs chaînes de valeur mondiales, en accordant une attention particulière à **l'inégalité des genres et à la violence basée sur le genre**. Cela signifie :

<sup>28</sup> [Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#)

<sup>29</sup> <https://sdgs.un.org/fr/2030agenda>

<sup>30</sup> <https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/BDPfA%20F.pdf>

<sup>31</sup> [https://www.un.org/womenwatch/ods/S-RES-1325\(2000\)-F.pdf](https://www.un.org/womenwatch/ods/S-RES-1325(2000)-F.pdf)

<sup>32</sup> <https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/cedaw%20EN.pdf>

<sup>33</sup> Vous trouverez ici des recommandations complètes pour le PNEC [https://argo-ccgd.be/sites/default/files/210817\\_advies\\_argo\\_gendermainstreaming\\_bij\\_de\\_uitvoering\\_van\\_het\\_beleid\\_en\\_de\\_maatregelen\\_van\\_het\\_nekp.pdf\(argo-ccgd.be\)](https://argo-ccgd.be/sites/default/files/210817_advies_argo_gendermainstreaming_bij_de_uitvoering_van_het_beleid_en_de_maatregelen_van_het_nekp.pdf(argo-ccgd.be)) ; cet avis repose sur une étude réalisée par SARAC, à la demande du CCGD ; le rapport « *L'Étude sur les effets potentiels du Plan National énergie – climat 2021 - 2030 de la Belgique sur l'empowerment des femmes et l'égalité des genres dans les pays partenaires de la coopération belge au développement* » peut être obtenu auprès du secrétariat du Conseil.

<sup>34</sup> Pour les recommandations complètes, voir l'avis du CCGD dans le cadre de la 66ème session de la CSW : [Avis du Conseil consultatif Genre et Développement relatif au thème prioritaire de la 66ème session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies.](#)

<sup>35</sup> La politique climatique et les autres politiques doivent être menées au profit du développement, comme indiqué dans le Traité sur le fonctionnement de l'UE et la loi belge concernant la coopération au développement (principe de la cohérence politique au profit du développement ou encore PCD).

<sup>36</sup> Notamment les risques liés aux mécanismes de compensation des émissions de carbone, au Bio-Energy with Carbon Capture Storage, aux biocarburants liés à la terre et non durables, au « climate-smart agriculture », et à l'utilisation de biomasse non durable (tant d'origine nationale qu'importée depuis des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire).

<sup>37</sup> Opter pour une politique climatique à la fois pauvre en émissions et en matières premières. Utiliser par exemple des objectifs de matériaux dans le PNEC et intégrer l'importance des stratégies circulaires. Cela requiert une politique qui réduise notre demande de matières premières, par exemple des investissements dans l'économie collaborative, les transports en commun, etc. Nous demandons aussi qu'il soit tenu compte des minéraux et des métaux dans la transition vers l'énergie verte, par exemple le lithium, le cobalt et le cuivre. Il est en outre important d'intégrer des objectifs secondaires concernant les minéraux, qui soient pertinents pour la transition énergétique.

- a. intégrer les VBG et l'intimidation sexuelle comme risques graves de violations des droits humains, qui doivent être évités, résolus et réparés ;
- b. une évaluation des droits humains et des effets environnementaux sensibles au genre ;
- c. des mécanismes sensibles au genre en faveur de l'implication et de l'avertissement des parties prenantes, sans risque de représailles et avec une participation sûre et égale des femmes aux processus décisionnels.

### 3.2. Favoriser la participation

1. Stimuler la **participation des femmes dans toute leur diversité**, les organisations féministes et les organisations de défense des droits des femmes, dans l'adoption d'objectifs climatiques fixés au niveau national. Dans ce contexte, réaliser que cette participation et ce leadership des femmes n'engendreront pas automatiquement des mécanismes sensibles au genre et/ou une politique de transformation.
2. Veiller, outre la création d'un espace plus vaste pour les femmes dans les organes décisionnels visibles, à garantir la **participation** des organisations féministes et de défense des droits des femmes **à la création et la mise en œuvre de la politique et des programmes à tous les niveaux**.
3. **Impliquer les garçons et les hommes, en faire des co-responsables** et les renforcer dans le changement des relations de genre inégales.

### 3.3. Apporter un soutien politique et financier

1. Continuer à apporter un **soutien politique et financier** à l'action des organisations civiles pacifiques et démocratiques, y compris les organisations féministes, les mouvements de femmes et autochtones, entretenir un dialogue étroit avec eux et condamner explicitement toute tentative visant à les museler, avec une attention particulière aux VBG.
2. Intégrer une perspective de genre dans la création d'un **climat sûr et favorable à la défense des droits humains et des femmes et prévenir la discrimination, les violations et les abus**, par exemple les menaces, l'intimidation, la violence (sexuelle) et les représailles.
3. Augmenter la part du **financement climatique bilatéral et multilatéral** destinée à l'égalité des genres à 88 %<sup>38</sup>, faire en sorte que tout le financement climatique fasse l'objet de contrôles et de rapports sur la base des indicateurs de genre et garantir l'accès aux organisations de femmes et féministes locales et de base (par exemple par l'earmarking (affectation spécifique des crédits) ou par la simplification des procédures, l'organisation de formations, etc.).

### 3.4. Investir dans la prévention et la protection

1. **Soutenir et/ou étendre les initiatives de protection** des droits humains et des défenseurs des droits des femmes et de l'environnement de façon novatrice, inclusive et spécifique au contexte avec une attention (particulière) à l'augmentation des VBG et de l'insécurité générée par la crise du Covid-19.

---

<sup>38</sup> [https://forum.generationequality.org/sites/default/files/2021-09/FACJ\\_AC%20.pdf](https://forum.generationequality.org/sites/default/files/2021-09/FACJ_AC%20.pdf)

2. Sensibiliser le **personnel des ambassades et consulats belges** aux liens qui existent entre VBG et changement climatique.
3. Demander une attention aux disparités quant aux incidences des crises dues au réchauffement (par exemple les inondations, la chaleur, la désertification, etc.) sur les femmes et les filles dans les réponses humanitaires, notamment en accordant une attention systématique à leur santé et leurs droits sexuels et reproductifs, notamment en intégrant la protection contre les violences sexuelles dans l'aide humanitaire.
4. Continuer d'être un **défenseur actif de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations-Unies relative aux Femmes, à la paix et à la sécurité et exécuter le plan d'action national 'femmes, paix et sécurité' (2022-2026)**.
5. Par le biais des **missions diplomatiques et commerciales**, cartographier les droits environnementaux et humains et utiliser la politique et la **législation** pour demander des comptes aux entreprises nationales exerçant des activités à l'étranger.

### 3.5. Investir dans le suivi des cadres

1. Défendre de façon cohérente l'importance des **mécanismes juridiques régionaux et internationaux** et leur accorder une **aide à la fois technique, financière et politique**.
2. Soutenir les initiatives contribuant au développement et à la mise en œuvre de la **législation nationale contre les VSS** dans les pays tiers, notamment en luttant contre l'impunité et en facilitant l'accès à la justice pour les femmes et les filles.
3. Contribuer aux **mesures de lutte contre les VBG dans le cadre du changement climatique et dans la lutte contre l'impunité** pour les auteurs, afin de réduire la violence et de la rendre punissable.

### 3.6. Collecter des données

1. **Prouver de manière qualitative** les effets et les facteurs déterminants des VBG durant et après des événements extrêmes demeure une nécessité. **Investir dans la collecte de données et la réalisation d'études sensibles au sexe et au genre**, pour que leurs résultats puissent avoir des implications de taille sur les interventions, la politique et la mise en œuvre sexotransformatrices.
2. Dans les interventions, tenir compte des **facteurs contextuels pertinents** tels que les normes, traditions et attitudes sociales locales en matière de rôle de genre, sans porter préjudice à la garantie des droits et libertés fondamentaux des personnes.
3. En tant qu'Etat belge, jouer un **rôle de précurseur** et développer une **méthodologie de rapports** qui traduise en toute transparence la part du financement climatique qui est sensible au genre. Dans ce contexte, appliquer une méthodologie qui n'engendre pas un double comptage.

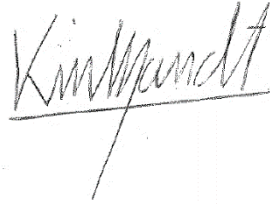


Pour le Conseil consultatif Genre et Développement,

Lina Neeb  
Présidente du Conseil consultatif Genre et  
Développement



Katinka In't Zandt  
Vice-Présidente du Conseil consultatif Genre et  
Développement



Avis du Conseil consultatif Genre et Développement, avec le soutien du groupe de travail climat/genre/violence composé des membres suivants : 11.11.11, Oxfam Belgique, FOS, Sensoa, Solidagro, le monde selon les femmes, CNCD-11.11.11, CFFB et le Conseil des Femmes.